Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 3

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

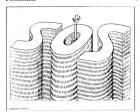
TO IN CANON LIBERTE A SE PATRIE A SE PATRIE

Jura

L'AN 2000: UN SPECTRE?

Invité par l'Ecole des parents de Moutier, M. Ph. Muller, psychologue et professeur à l'Université de Neuchâtel, présenta, en décembre dernier, une conférence intitulée: Le monde que connaîtront nos enfants: perspectives de l'an 2000. L'actualité du sujet vaut que nous y revenions. Se référant aux travaux de la Nouvelle Société helvétique et à ceux du Club de Rome, le professeur Muller fit une synthèse des données qui seront la base d'une

refonte de nos structures sociales et économiques pour garantir la survie de



La prospective ou futurologie

La prospective est une tentative de prendre toutes les connaissances sur un avenir à moyen terme. Par moyen terme, on entend 20 à 30 ans. Ainsi, on peut déjà savoir un certain nombre de choses sur l'an 2000, dont les acteurs sont nés, aujourd'hui. D'autre part, il est indispensable de comprendre l'avenir pour comprendre l'avenir pour comprendre le présent. Certains faits, bon nombre d'attitudes, une conception de la vie actuelle apparaissent comme un retournement qui est déjà dicté par les exigences des 20 ou 30 années à venir. (Exemple : préparer sa retraite). nir. (Exemple : préparer sa retraite).

nir. (Exemple: preparer sa retraite).

En regardant vers l'an 2000, on est frappé par un trait essentiel qui est une formidable poussée de croissance. Croissance économique appelée à satisfaire une croissance démographi-

que.

Deuxièmement, on peut prévoir un changement des types d'occupation.

Certains faits s'annoncent comme sûrs. Un allongement de la vie; l'homme arrivera à 80 ans et davanl'homme arrivera à 80 ans et davan-tage en bonne santé physique et men-tale, donc dans de meilleures condi-tions que par le passé. Il jouira d'une longue retraite sans privations, avec la possibilité de mener diverses acti-vités. On entrevoit notamment des oc-cupations créatrices à plein titre. Au terme de sa vie professionnelle propre-ment dite il se décuyrirs une vocament dite, il se découvrira une voca-tion à laquelle il pourra se vouer. Il faut inventer des façons d'être

vieux.

La période de préparation à la vie deviendra plus importante. L'école, l'apprentissage subiront des transformations. L'enfant sera plus vite adolescent (ce que nous constatons déjà par rapport aux années d'après-guerre 39 - 45 l), il faudra le préparer à rester à l'école. C'est ce que nous nom-mons éducation permanente. Ensuite, il devra apprendre à apprendre, une des premières tâches à mettre en

Age adulte

Entre l'école et la retraite — le temps de l'âge adulte — que pou-vons-nous discerner ?

vons-nous discerner?

Lorsque l'homme a moins de besoins organiques, il éprouve le besoin de découvrir sa vocation.

Rappelons-nous le souci primordial que causait l'alimentation au siècle passé. Les famines décimaient les populations et la maieure portie des populations et la maieure portie des passé. Les famines décimaient les po-pulations et la majeure partie des parents résumaient leur vie en ces mots: se nourrir, nourrir les enfants. Aujourd'hui, on peut se permettre, dans les pays développés du moins, un autre style de vie. On voit de plus en plus de gens renoncer à un avan-cement « matériel » au profit d'autres occupations non lucratives. En même temps l'homme a ten-

En même temps, l'homme a ten-dance à renoncer aux structures ex-

térieures: il devient «pape et em-pereur de soi-même», les règles so-ciales s'effliochent, l'homme se prend en charge. Fait saillant: nos enfants vont dans cette direction-là. Ils sont distants à l'égard du passé et atten-tifs à l'appel de la vocation.

On constate un changement dans le On constate un changement dans le style de la vie conjugale. Si dans la société agraire d'autrefois les rôles de l'homme et de la femme constituaient une unité complémentaire, on ne voit pas ce qui, à l'avenir, commandera des rôles distincts. Les jeunes définissent leur rôle selon leurs aptitudes et non selon des habitudes. Pourquoi l'homme ne serait-il pas maternel, et les tâches familiales conventionnelles renversées? En Suède. la ventionnelles renversées ? En Suède, la chose est institutionnelle Les garco apprennent la couture comme les fil-les.

A l'avenir, on modèlera le rôle sur ses intérêts. La vie privée sera diffé-rente et le compagnonnage remplacera l'autorité.

Pour terminer ce tableau optimiste he professeur Muller cite quelques moyens de communication entre pa-rents et enfants. La TV, instrument de culture et occasion d'avoir une exue culture et occasion d'avoir une ex-périence vécue et partagée en com-mun; le camping qui veut que l'on parte et vive ensemble, les promena-des, le ski de fond sont des activités rapprochantes qui représentent une unité de communication.

Ces modifications quasi idylliques relatives à la qualité de l'existence sont réjouissantes, mais il faut leur ajouter l'aspect problématique de la croissance. On l'appelle déjà crise du 21e siècle.

21e siècle.

Jusqu'en 2000, les prévisions ne sont pas trop alarmantes. Selon les observateurs et futurologues du Massachusetts Institute of Technology (MIT), c'est vers 2030 à 2040 qu'une catastrophe devrait anéantir le 50 % de la population du globe. Cette société sera frappée d'une banqueroute écologique. L'augmentation de la productive de la programa de la pro sera trappee d'une banqueroute écolo-gique. L'augmentation de la produc-tivité, et en particulier de la produc-tion alimentaire pour nourrir toutes les bouches, occasionnera une pénu-rie de matières premières. La crois-sance — encore elle! — envahira ra-pidement la place. (Fin des espaces verts).

verts).

(A ce propos, Jacques Neirynck et Walter Hilgers, dans leur ouvrage «Le consommateur piégé», parlent de gaspillàge. Ils tirent la sonnette d'alarme: «Un effort d'austérité doit être consenti par la génération présents»).

Nous revenons au professeur Muller pour qui un ensemble de menaces demande un ensemble de mesures. Il demande un ensemble de mesures. Il faut recycler les ressources et acquérir des biens d'équipement durables (utilité des impôts). Les menaces de a crise du 21e siècle doivent être un ensemble d'incitation à AGIR. Ce que nos enfants vont essayer de faire, désespérément.

desesperement.

Dans la discussion qui suivit la conférence, il ressortit notamment que
les autorités, en général, sont sensibilisées par ces problèmes. C'est le
peuple qui refuse l'austérité (économie des ressources) et les biens d'équipements durables (refus de crédits,
non participation aux votations). non participation aux votations).

A.-M. S.

Genève On nous communique

Il ne me paraît pas tout à fait jus-tifié de dire que Mme Gautier « créa » le Centre de Liaison des Associations féminines genevoises en 1937. La proposition de fonder à Genève un groupement analogue à ceux qui existaient déjà dans quelques cantons de Suisse allemande est due à Mile

Marguerite Nobs, à l'époque Secré-taire générale de l'Union Mondiale de la Femme pour la Concorde Inter-nationale

de la Femme pour la Concorde Inter-nationale.

Mme Gautier, alors présidente de l'Association Féminine d'Education Nationale lui parut avoir les qualités requises pour être la première prési-dente. Mile Weibel a montré combien ce choix fut heureux.

Yolande van Muyden.

ELECTIONS CANTONALES

En 1970, sur 548 candidats (hommes et femmes), on comptait 61 candidates, soit le $11,1^{\,0}/_{0}$.

Cette année, sur 689 candidats, nous avons trouvé 83 noms féminins, soit le 12 1/6.

La situation s'est donc maintenue, même légèrement améliorée. Il est diffi-cile de faire des pronostics. Des 22 députées élues en 1970, 19 étaient encore là à fin 1973; 11 seulement se représentent. Toutes les autres sont donc des nouvelles, et l'on sait combien la bataille est dure pour les candidats qui ne portent pas l'étiquette « sortant ».

Le nombre des candidates est évidemment plus grand dans les arrondissements électoraux citadins. (Rappelons qu'il y a 19 districts dans le canton de Vaud; certains districts sont divisés en 2 ou 3 arrondissements pour les élections au Grand Conseil). Les proportions vont de 0 à 25% de candidates: 25% à La Tour-de-Peilz et à Yverdon, 21% à Montreux, 19% à Nyon, 17,5 à Romanel, 16,5 à Lausanne, 15,6 à Pully. Les arrondissements d'Aigle, Aubonne, Avenches, Cossonay, Grandson, Lavaux, Moudon, du Pays d'En Haut et de Belmont-sur-Yverdon n'ont nas de candidates. Belmont-sur-Yverdon n'ont pas de candidates.

Nous félicitons les 83 candidates et souhaitons qu'un bon nombre d'entre elles soient élues, afin que les Vau-doises se sentent un peu « représen-tées » au Grand Conseil. Voici leurs

tées» au Grand Conseil. Voici leurs noms: Mmes Bex: Bluette Pasche. La Sarraz: Georgette Thilo. Echallens: Maric-Lise Mermoud. Ste-Croix: Rebecca Galeazzi. Lausanne: Françoise Becker, Eva Benzo, Gisèle Deschenaux, Anne-Catherine Menetrey, Dominique Wa-ridel. Lucienne Boissard. Gabrielle Catherine Menetrey, Dominique Waridel, Lucienne Boissard, Gabrielle Lomazzi-Curty, Lucie Mantegazzi, Liąsette Monney, Suzanne Cornaz, Odile de Morsier, Marguerite Narbel, Andrée Corthesy, Yvonne Robert, Marguerite Evard, Jacqueline Fischer, Danièle Perrin, Marguerite Schwarz, Videlete Parisod-Junod, Jacqueline Deschenaux, Madeleine Graff-Santschi, Monique Mischler, Armine Scherler, Irène Baumgartner-Dufresne, Cécile Kaiser-Deruaz, Pully: ne, Cécile Kaiser-Deruaz. Pully : Christiane Layaz, Mariette Rossi, Liesl Graz, Christiane Benini, Renée Canova. Romanel: Ghislaine Gohl, Claudine Porchet, Lucile Givel, Andrée

Passini, Véréna Berseth, Hélène Grand, Adrienne Theintz, Marie-Thérèse Schaffhauser, Janine Vuiller-minaz, Madeleine Fonjallaz-Meylan. minaz, Madeleine Fonjallaz-Meylan.
La Vallée: Antoinette Fantoli. Morges: Cécile Streckeisen, Madeleine Brautigam. Ecublens: Gertrude Zoller, Jenny Reichle-Fiaux, Marguerite-Rosalie Coudray, Liliane Sainz. Nyon: Nelly Wuichet, Jacqueline Magnin, Renée Berard, Emma Roux. Begnins: Marianne Fritsch-Chabloz. Orbe: Gabrielle Surger Nelly Bedrard Valler. brielle Surer, Nelly Peclard. Vallorbe: Simone Guignard. Oron: Maryse Gilliand. Payerne: Paulette Gavin. Rolle: Anne-Françoise Hebeisen. Ve Rolle: Anne-Françoise Hebeisen. Ve-vey: Nicole Keller, Germaine Waridel, Angèle Cossetto. La Tour-de-Peilz: Jacqueline Burthalter-Monod, Su-zanne Bercher-Golaz, Claire Masnata-Rubattel. Montreux: Livia Bula, Ma-deleine Blane-Pache, Madeleine Dur-gniat-Meister, Pauline Dufour, Marie-Louise, Cosandey, Françoise, Birre-Louise, Cosandey, Françoise, Birre-Louise Cosandey, Françoise Birrer-Guhl, Reymonde Fuhrer, Carmen Wiehr. **Yverdon**: Marianne Thibaud, Mieville-Metraux. Zacchi, Marie-Louise Jaccard, Hélène

Heritier, Suzanne Piguet-de Haller, Lucienne Vuille-Monnier.

Dans notre numéro de décembre, nous avons publié un article à propos des élections communales vaudoises. Cet article donnait les premiers résultats d'une enquête faite auprès de toutes les communes de ce canton (385). Comme un certain nombre de communes n'avaient à ce moment pas encore répondu à notre questionnaire, nous avons quelques corrections à nous avons quelques corrections à apporter à ce premier article :

Nous n'avons pas 6 femmes dans les autorités exécutives de petites com-munes, mais 8 ; il faut, en effet ajou-

munes, mais 8 ; il faut, en effet ajou-ter à la liste que nous avions publiée, les noms de Mmes Georgette Rayroux, réélue à Cottens et Denise Verdan, élue à Cudrefin.

En ce qui concerne le législatif des petites communes, nous avons dénom-bré 64 secrétaires de l'assemblée, 14 vice-présidentes et 2 présidentes. Ces dernières sont Mmes Roselyne Vanat à Trélex et Nelly Pitton à Oron-le-Trélex et Nelly Pitton à Oron-le Châtel.

Dans les grandes communes (120), celles qui élisent leur législatif, il y a celles qui élisent leur législatif, il y a cu 24 présidentes entre 1969 et 1973. Pour 1974, nous avons les noms de 3 nouvelles présidentes : Mmes Jacqueline Guignard à Ste-Croix, Suzanne Pilet à Pully, Eliane Bach-Chabloz à Château d'Oex. (Si nous en oublions, c'est bien involontairement; les questionnaires nous ont quelquefois été retournés avant l'élection du bureau du Conseil communal. Signalez-nous du Conseil communal. Signalez-nous nos erreurs!)

nos erreurs!)

La proportion moyenne de candidates, pour ces grandes communes, est de 10,8 % (alors qu'elle était de 8 % en 1969); la proportion des élues est de 7 % (5,7 % en 1969). Nous avions déjà dit notre satisfaction de cette entrée lente mais sûre des femmes dans la politique; certains résultats locaux (reculs de quelques sièges) peuvent engendrer des idées pessimistes, mais il faut se baser sur des moyennes et avoir une vue d'ensemble avant d'établir une conclusion.

S. Ch. d'établir une conclusion.

Neuchâtel

Centre de liaison: Collaboration avec les autorités

Sous la présidence aimable et efficace de Mme Schäppi, le centre de liaice de Mme Schappt, le centre de liai-son neuchâtelois se développe d'année en année et compte aujourd'hui 19 as-sociations dont deux nouvelles venues : l'Association cantonale des jardinie-res d'enfants et la section de Colombier et environs de l'Association pour les destits de la section de Colombier droits de la femme.

Au comité, Mme Regula Baumann reprend la trésorerie. La vice-prési-dente, Mme Denyse Ramseyer, malade à la suite d'un accident de voiture, 'est fait excuser; son rapport sur le activités des associations féminines du « haut » du canton sera repris lors

« haut » du canton sera repris lors d'une prochaine assemblée. Du rapport de la présidente, nous extrayons ce qui suit : « un seul fait saillant, qui pourrait signifier l'amor-ce d'une collaboration plus effective avec les autorités cantonales, à savoir notre intervention lors de la consultation du Conseil d'Etat au sujet de la tion du Conseil d'Etat au sujet de la décriminilisation de l'Avortement. Il nous paraissait d'une réelle impostance, en effet, que les femmes puissent faire valoir leur opinion sur ce sujet. Le conseiller d'Etat Jacques Béraits fort simplement causait le suite fort simplement causait le suite. guin a fort aimablement accueilli notre rapport et le chancelier s'est chargé de remettre à chaque chef de département la copie d'un aide-mémoire rappelant l'existence d'un centre de liaison neu-

Dans les sociétés membres : Au Lyceum: les « dimanches musi-

caux » à 17 heures, les 10 et 24 mars.

caux » à 17 heures, les 10 et 24 mars. Les Femmes protestantes, la Staka des Montagnes neuchâteloises, les Unions chrétiennes féminines, en collaboration avec l'Association pour la Déclaration de Berne, organisent le 30 mars au Louverain, une journée d'études et d'échanges sur les limites de la crois-sance sous le titre « La croissance

d'échanges sur les limites de la Crois-sance sous le titre «La croissance piégée». Cette journée a été précédé, en janvier et février, de quatre cours de vulgarisation sur les relations entre l'économie suisse et celle des pays en voie de développement. Le Club Soroptimiste de Neuchâtel

châtelois porte-parole de femmes du canton...

Notre avant-projet d'un cours de Notre avant-projet d'un cours de formation complémentaire des jeunes filles a incité nos membres à étudier le problème du service national féminin. Sur ce sujet, l'unanimité des Neuchâteloises est loin d'être atteinte ». Les consultations juridiques organisées par le Centre de liaison rencontent touiques un grand succès. Mme

trent toujours un grand succès. Mme Niestlé a fait savoir que la section neuchâteloise de l'association d'utilité publique des femmes suisses va mettre en chantier, avec la collaboration de la commune, la construction d'un im-meuble pour personnes âgées.

La fin de la soirée a été consacrée un exposé de Jacqueline Berenstein-Wavre sur le futur congrès 1975 : l'a Suisse et l'année mondiale de la femme.

On notait dans l'assemblée, en plus quelques jeunes filles intéress de quelques jeunes filles intéressées par le sujet, la présence de deux juristes neuchâteloises connues dans toute la Suisse: Mmes C. Gabus-Steiner initiatrice de la campagne pour la décriminilisation de l'avortement, et de V. Degoumois, membres de plusieurs commissions fédérales d'experts dort. celle chargée de la révision du code

reçu à deux reprises l'an dernier me Andrée Weizel, chef du Service complémentaire féminin. La première

complémentaire féminin. La première fois, l'oratrice a exposé ses vues quant à un éventuel service national des femmes et la seconde elle a familiarisé son auditoire avec les différentes tâches dévolues aux SCF. Me Claudine Gabus-Steiner, avocat-conseil des Consultations juridiques du Centre de liaison, a participé récemment à une Table ouverte TV sur la thème de l'avortement Grâce à une la treat de l'avortement Grâce à une le thème de l'avortement. Grâce à une le theme de l'avortement. Grace a une position claire et humaine en faveur de la décrîminalisation de l'avorte-ment et à de solides arguments juri-diques, Me Gabus s'est taillé la part du lion dans les débats. S. Sch.

Deux interventions de notre conseillère nationale Tilo Frey Aides familiales

En décembre, Mlle Tilo Freu a obtenu En décembre, Mile Tilo Frey a obtenu du Conseil national qu'une subvention de 40 000 francs soit accordée à l'Association suisse des organisations d'aides familiales. L'aide familiale occupe une place très importante dans l'action sociale de notre pays. Elle soutient les prèces de famille épite souvent l'hossociale de notre pays. mères de famille, évite souvent l'hos-pitalisation des personnes âgées ou handicapées. Ces derniéres années, elle a pris un essor considérable. Il n'est pas juste, estimait Mile Frey, que l'as-sociation en question, organisme fai-tier chargé de la formation profession-nelle, se voie refuser une subvention pour le seul moit q'elle n'avait pas encore droit de cité lorsque l'octroi des subventions était plus généreux. Ces arguments ont touché juste puisque le Conseil national a accordé la subven-tion demandée. mères de famille, évite souvent l'hostion demandée.

Pour une plus grande justice dans le régime matrimonial

Mlle Frey a également déposé une motion demandant au Conseil fédéral de modifier au plus vite (sans attendre la revision en cours du droit de la famille), l'art. 214, alinéas I et 2, du bénéfice et du déficit dans l'union conjugale. Il n'est pas équitable que la femme ou les descendants n'aient droit qu'à 113 du bénéfice après prélèvement des apports, laissant ainsi au mari ou à ses héritiers les 2/3 du bénéfice. Il n'est pas équitable mon plus que le mari supporte seul le déficit, sa aucune faute ne peut lui être reprochée. Ces règles sont vieillies maintennt puisque la femme travaille souvent de jaçon lucrative. Et même lorsque l'épouse reste au loyer et s'occupe es enfants, il paraît juste de lui réserver une part du bénéfice de l'union conjugale égale à celle de son mari. Cette revision, estime Mlle Frey, derait intervenir dans les plus bres délais. Mlle Frey a également déposé une délais.